

AVIS DE CONCOURS – 2023
FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS – CATEGORIE B

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE
(CDG 77)

LES CENTRES DE GESTION
COORDINATEURS DE L'ENSEMBLE
DU TERRITOIRE NATIONAL

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE
GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA
REGION ILE-DE-FRANCE
(CIG PC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(CIG GC - centre organisateur)

Co-organisent

Concours interne	CONDITIONS D'INSCRIPTION (2)	DATE DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
LIEUTENANT DE 2^e CLASSE DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	<p>INTERNE sur épreuves :</p> <p>1°) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation de professionnalisation de l'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990;</p> <p>2°) Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010.</p> <p>Les fonctionnaires doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p>	<p>Epreuves écrites d'admissibilité :</p> <p>Mardi 25 avril 2023</p> <p>Epreuves orales obligatoire et facultative à partir du:</p> <p>Lundi 18 septembre 2023</p>	<p>Inscription en ligne :</p> <p>du mardi 13 septembre 2022 au mercredi 19 octobre 2022 inclus</p> <p>Date limite de dépôt des dossiers d'inscription sur l'espace sécurisé :</p> <p>Jeudi 27 octobre 2022</p>

(1) Le dépôt de dossier doit être effectué sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard 8 jours après la date limite d'inscription en ligne par l'intermédiaire du portail national : www.concours.territorial.fr.

(2) Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du CIG Grande Couronne en même temps que les formalités d'inscription.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Le Président,

Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

(1) Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : « concours-territorial.fr »

puis : concours@cigversailles.fr

ou

au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau
78000 VERSAILLES

aux horaires suivants : 9 h à 17 h du lundi au vendredi.